



**LES
ESSENTIELS**
du Conseil municipal

Mardi 4 avril 2023

#CMQuetigny



RESSOURCE EN EAU

PRESENTATION
RELATIVE A LA
GESTION DE L'EAU
SUR LE
TERRITOIRE
DE DIJON
METROPOLE

Le conseil municipal a échangé sur le rapport d'observation de la chambre régional des comptes étudiant la gestion de l'eau sur le territoire métropolitain.

L'enjeu de la métropole, en tant que gestionnaire de l'adduction d'eau potable, eu égard aux sécheresses répétées, est le rendement des réseaux avec un accroissement de la population sans prélever plus d'eau dans le milieu naturel.

En 2005, La Métropole prélevait 25 millions de m³ d'eau/an dans le milieu naturel pour 275 000 habitants avec un taux de rendement de 77%.

Aujourd'hui elle ne prélève plus que 20 millions de m³/an pour 300 000 habitants avec un taux de rendement de 85%.

Dijon Métropole vise les 91%.

#CMQuetigny



FINANCES

ADOPTION
DES COMPTES DE
GESTION
ET COMPTES
ADMINISTRATIFS
2022

Le conseil municipal a adopté les comptes de gestion et comptes administratifs 2022 avec des dépenses de fonctionnement s'établissant à **12M€**.

Cette augmentation maîtrisée de 190 000 € par rapport aux dépenses 2021 démontre une gestion responsable des finances de la commune au regard notamment de l'augmentation des prix des énergies et de la revalorisation salariale attendue des agents municipaux.

Les dépenses de personnels représentent 70% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Ce pourcentage reflète à la fois le choix de la Municipalité de conforter ses services à la population, et celui de maintenir en régie plusieurs services comme par exemple la gestion des espaces verts, un espace dédié à la jeunesse et un centre de loisirs ou encore une école municipale de musique de danse et des arts.



FINANCES

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

La commune a investi **5M€** en 2022, notamment pour mener :

- ▶ Des travaux dans les groupes scolaires et l'achats de matériels numériques
- ▶ Des aménagements paysager pour accroître la qualité de vie
- ▶ L'acquisition de la Brasserie Place Centrale pour y installer un restaurateur
- ▶ Les travaux de construction du 3^{ème} lieu La Parenthèse
 - ▶ Des subventions d'équipements aux associations



BUDGET

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal a adopté le budget 2023 qui est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de **16M€**.

Aucun emprunt n'a été contracté pour équilibrer le budget et une partie de nos recettes de fonctionnement abonde les investissements de la commune permettant ainsi de l'autofinancement de projets d'avenir.

En 2023, la Municipalité consacra **4M€** à l'action éducative (hors fluide et entretien des bâtis), soit 32% du budget de fonctionnement (soutien à la scolarité, 1 ATSEM par classe de maternelle, tarifs solidaires pour le péri et extrascolaire...).

1M€ sera consacré à la vie associative, **1M€** à l'action culturelle (parcours d'éducation artistique, saison culturelle à des tarifs solidaires, bibliothèque et école de musique municipale...) et **636 000€** seront consacrés au Centre d'action sociale pour venir en aide aux plus démunis.

La commune investira **7M€** cette année, dans un contexte national pourtant morose. Quetigny fait le choix de maintenir son projet municipal et d'investir dans l'avenir (3^{ème} Lieu La Parenthèse, Terrain de foot synthétique, toilettes publiques place centrale, aménagements paysagers et études thermiques de rénovation des bâtiments publics...).

#CMQuetigny



FINANCES

**PAS
D'AUGMENTATION
DE LA PART
COMMUNALE
DE TAXE
FONCIERE**

La commune fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les quetignois.

La Ville n'augmentera donc pas ses taux de taxe foncière cette année.

#CMQuetigny



VIE ASSOCIATIVE ET SPORT

CONVENTIONS ANNUELLES AVEC LE CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le développement de la vie associative répond aux nécessités actuelles de satisfaire des besoins sociaux essentiels et de créer entre les citoyens des solidarités plus fortes.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes, la Ville :

- ▶ assure aux associations dont les actions présentent une utilité sociale reconnue de tous au plan local, un concours destiné à leur permettre de poursuivre leurs activités,
 - ▶ recherche les moyens qui apporteraient une information et une formation au mouvement associatif,
- ▶ implique les associations à la réalisation d'actions en faveur des Quetignois et la participation à des événements de la Commune.

C'est pourquoi le Conseil municipal a adopté une convention annuelle avec Le Centre Social La Passerelle accordant une subvention 2023 d'un montant de 163 000€ et une subvention complémentaire de 5 000€ pour des projets nouveaux.

Le Conseil municipal a également accordé une subvention à l'ASQ d'un montant de 218 000€.

La ville met également à disposition de ces associations des locaux, prêts de salles, d'équipements sportifs et prêts de matériels.